



À jour au 17 octobre 2025
Ce document n'a pas valeur officielle.

RÈGLEMENT RV-1784

DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UNE FOURRIÈRE MUNICIPALE ET UN EMPRUNT À CETTE FIN

LE CONSEIL DÉCRÈTE :

Objet.

1. Divers travaux de construction d'une fourrière municipale sont décrétés. Ces travaux sont détaillés à la demande préparée par le Service des travaux publics en date du 28 mai 2025 produite en annexe I sous le titre « DEMANDE D'EMPRUNT ET DEVIS ESTIMATIF ».

Emprunt.

2. Un emprunt de 935 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et outre le coût des travaux, il comprend les frais et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Coût détaillé.

3. Le coût du projet est détaillé selon l'annexe I, comme suit :

1 ^o coûts directs :	773 000 \$
2 ^o coûts indirects :	162 000 \$
3 ^o total de la demande d'emprunt :	935 000 \$

Terme.

4. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est établi à 15 ans.

Imposition.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il doit être prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur de ces immeubles telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

Cette taxe est prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

Affectation insuffisante.

6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé pour cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

17 octobre 2025.

Contribution et subvention.

7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention pouvant lui être versée sur plusieurs années. Le terme de l'emprunt est alors ajusté automatiquement lorsque le versement de la subvention a pour effet de diminuer le terme décrété au règlement.



**DEVIS ESTIMATIF
SOMMAIRE DES TRAVAUX**

PROJET :
Construction d'une fourrière municipale

RÉFÉRENCE :
813015

DATE :
Le 28 mai 2025

**COÛTS DIRECTS - ESTIMATION POUR TRAVAUX
TRAVAUX**

1. Construction du bâtiment	645 250 \$
2. Contingences de conception	94 750 \$
Sous-total TRAVAUX	740 000 \$

HONORAIRES ET FRAIS TECHNIQUES

Arpentage	7 500 \$
Caractérisation et étude de sol	25 500 \$
Sous-total HONORAIRES ET FRAIS TECHNIQUES	33 000 \$

Grand total COÛTS DIRECTS **773 000 \$**

COÛTS INDIRECTS

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Ingénieurs et architectes	
Plans et devis, surveillance, relevé des lieux, aide pendant appel d'offres, etc.	80 500 \$
Sous-total HONORAIRES PROFESSIONNELS	80 500 \$

AUTRES COÛTS INDIRECTS

Taxes nettes	42 568 \$
Sous-total - AUTRES COÛTS INDIRECTS	42 568 \$
Frais de financement	38 932 \$
Grand total COÛTS INDIRECTS	162 000 \$

TOTAL DE LA DEMANDE D'EMPRUNT **935 000 \$**

Sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci pour les frais techniques en date de ce jour, conformément à l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), incluant les taxes nettes : _____ \$

Préparé par :

(Signé)
Mathieu Jodoin, contremaître
Service des travaux publics

Approuvé par :

(Signé)
Stéphane Méreineau, directeur
Service de travaux publics



DEVIS ESTIMATIF
DÉTAIL DES TRAVAUX

PROJET :

Construction d'une fourrière municipale

RÉFÉRENCE :

813 015

DATE :

Le 28 mai 2025

INFOS COMPLÉMENTAIRES :

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX		DURÉE DE VIE	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1.	<u>Construction du bâtiment</u>					
1.1	Excavation, fondation et préparation de la surface		1	global	86 500,00 \$	86 500,00 \$
1.2	Clôtures		1	global	126 000,00 \$	126 000,00 \$
1.3	Ossature de murs préfabriqués		1	global	62 500,00 \$	62 500,00 \$
1.4	Portes et fenêtres		1	global	74 000,00 \$	74 000,00 \$
1.5	Électricité		1	global	95 000,00 \$	95 000,00 \$
1.6	Finition intérieure		1	global	80 500,00 \$	80 500,00 \$
1.7	Finition extérieure		1	global	120 750,00 \$	120 750,00 \$
Total (1) Construction du bâtiment						645 250,00 \$
2.	<u>Contingences de conception</u>					
2.1	Contingences de conception		1	global	94 750,00 \$	94 750,00 \$
Total (2) Contingences de conception						94 750,00 \$